

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 10

OBJET :

Attribution d'une Bourse Projet
Jeune (BPJ) à Madame Maria DA
SILVA pour une poursuite d'études
en Australie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE,
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme
QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, M.
ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, M. TAYBI, M. AVEAUX,
M. WISS, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, M. ZUILI, M.
DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH

M. CUSMANO Procuration à Mme DAUBELCOUR

Mme GROSJEAN Procuration à M. ARNOULT

Mme DARROUX Procuration à M. le Maire

Mme BODILSEN Procuration à Mme ANGELO

Mme BOEHM Procuration à Mme BERRA

Mme BONNET-CHAMBON Procuration à M. ZUILI

Mme PHILIPPON

Absent :

M. RAUMEL

M. LAYAIDA

Secrétaire de séance :

Joël GALLIMIDI

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le :

- 1 OCT. 2025

Publiée le :

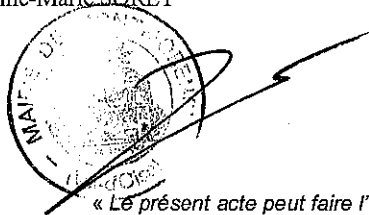
- 1 OCT. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le :

- 1 OCT. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.

Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N°10

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE BOURSE PROJET JEUNE (BPJ) A MADAME MARIA DA SILVA POUR UNE POURSUITE D'ETUDES EN AUSTRALIE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20 en date du 19 juin 2006 relative à la mise en place des Bourses Projets Jeunes (BPJ) au sein de la ville de Montmorency et fixant les modalités du règlement intérieur des BPJ dont la dernière modification résulte d'une délibération du Conseil municipal n°23 en date du 10 décembre 2020.

Considérant qu'il convient d'encourager l'esprit d'initiative chez les jeunes et d'aider à la réalisation de projets,

Considérant que la réussite de ce stage obligatoire est bénéfique à Mme Maria DA SILVA dans le cadre de ses études et de son projet professionnel.

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse et Sports du 10 septembre 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. ARNOULT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une Bourse Projet Jeune, conformément aux modalités fixées dans le règlement intérieur du dispositif « Bourses Projets Jeunes » à :

- Mme Maria DA SILVA, d'un montant de 500 € pour l'accompagner dans les frais de ses études en Australie.

IMPUTE la dépense sur le budget en cours

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS


Joël GALLIMIDI
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency